

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2024

---

## LUTTE CONTRE LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS - (N° 2062)

Tombé

### AMENDEMENT

N° AS4

présenté par  
M. Di Filippo

-----

#### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« quatre »

le mot :

« six ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis plusieurs années, notre pays est confronté à de fortes tensions d'approvisionnement, voire à des ruptures de stock de médicaments.

Cette pénurie concerne aussi certains médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM), à savoir des médicaments ou classes de médicaments pour lesquels une interruption de traitement est susceptible de mettre en jeu le pronostic vital des patients à court ou moyen terme, ou représente une perte de chance importante pour les patients.

Cet amendement vise donc à demander aux laboratoires pharmaceutiques de constituer un stock de sécurité minimal de six mois pour ce type de médicaments.